

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 7 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 30/09/2022. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 30/09/2022.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. GALLIEN Bruno à M. DE MALHERBE Raymond, Mme HERMENAULT Aurélie à Mme GOURIOU Véronique

Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. RICHARD Jean-Yves

2022/078 – Convention de partenariat - Commune/Association "La Venture"

Vu les statuts de l'Association "La Venture", nouvellement créée, dont le siège social est à Marçon, 3 Place de l'Eglise,

Vu les projets de l'Association,

Vu la demande de l'Association "La Venture" sollicitant la mise à disposition de locaux communaux pour l'exercice de leurs activités,

Mme le Maire soumet aux Conseillers Municipaux la convention de partenariat entre la Commune et l'Association La Venture, définissant les modalités de création et de pérennisation de l'espace culturel et de ressource et les modalités de mise à disposition des locaux communaux suivants :

- La cantine Wogenscky Le Corbusier
- L'appartement au premier étage de l'annexe de la Mairie
- Une pièce au rez-de-chaussée de l'annexe de la Mairie

Considérant l'intérêt de la Commune d'accueillir un centre culturel et de ressource dédié aux œuvres de Claude PONTI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accepter** la mise à disposition à titre gratuit à l'Association La Venture les locaux suivants :
 - La cantine Wogenscky/Le Corbusier
 - L'appartement au premier étage de l'annexe de la Mairie
 - Une pièce au rez-de-chaussée de l'annexe de la Mairie
- **d'approuver** le projet de convention de partenariat entre la Commune et l'Association La Venture
- **d'autoriser** le Maire à signer la présente convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 11/10/2022
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. RICHARD Jean-Yves

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name M. RICHARD Jean-Yves mentioned in the text above it.